

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 12 JUIN 2018</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille dix-huit, le <b>douze juin à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation : 07 Juin 2018</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mylène Duclos donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD. Messieurs Pascal COULLOUX donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p><b>Absents :</b> Monsieur Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Corinne GUISEPPIN, Jean VIOLLET.</p> <p>Madame Estelita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p>
<b>N° CC 123/2018</b>	

**OBJET : FINANCES - DM N° 2 Budget annexe 2018 - ZAC I de la croisée /Semine**

Vu la délibération N° 70/2018 du 10 avril 2018 portant approbation du budget annexe de la ZAC I de la Croisée/Semine, budget primitif 2018.

M. Mâchard, vice-président chargé des finances, indique que :

- le report de fonctionnement 2017 d'un montant de 841.66 € constaté au compte administratif et noté dans la délibération d'affectation de résultat de fonctionnement N°36/2018 en date du 13/03/2018 n'a pas été repris dans le budget primitif 2018,
- le report d'investissement 2017 d'un montant de 322 917.10 € constaté au compte administratif et noté dans la délibération d'adoption du compte administratif N°30/2018 en date du 13/03/2018 n'a pas été repris dans le budget primitif 2018.

Il propose de reprendre ces excédents omis lors du vote du BP 2018.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ADOpte** la décision modificative N°2 budget primitif 2018 annexe de la ZAC I de la Croisée/Semine, concernant une ouverture de crédits

objet	Fonctionnement	
	Dépense	Recettes
Chapitre 002 Reprise de l'excédent de fonctionnement 2017		841.66
Chapitre 011 60618 autres fournitures non stockables	841.66	
<b>totaux</b>	<b>841.66</b>	<b>841.66</b>

objet	Investissement	
	Dépense	Recettes
Chapitre 002 Reprise de l'excédent d'investissement 2017		322 917.10
Chapitre 21 Cpte 2118	322 917.10	
<b>totaux</b>	<b>322 917.10</b>	<b>322 917.10</b>

**DECIDE** qu'une Ampliation de la présente décision est adressée ce jour à :

- M. le Sous-Préfet
- Mme la Trésorière

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme**  
**Le Président,**  
**Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*